



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 44/2016

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2005.
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} avril 2004.
- 103 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2015 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 5 séances durant l'année 2015 dont 3 sous la présidence M. Didier Kvicinsky et 2 sous la présidence de M. Pascal Contegat, Il s'est prononcé sur 10 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 39 séances durant l'exercice 2015.

Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Madame le Préfet Chantal Turin, le 10 septembre 2015.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2015, la Municipalité, dans sa séance du 26 octobre 2015, a décidé, suite à la demande du Conseil régional et pour sauver TéléDôle SA, de céder gracieusement au Conseil régional du District de Nyon son certificat d'actions No 18 pour 101 actions nominatives d'une valeur nominale totale de Fr. 10'100.00.

La Municipalité s'est basée sur l'autorisation générale pour l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, dans une limite fixée à Fr. 25'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, pour la législature 2011-2016.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2014 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2015, si ce n'est la recommandation de réduire la provision pour débiteur douteux à Fr. 100'000.00, alors qu'elle était en 2014 à Fr. 212'810.00.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2014 comportait une recommandation sur la signature individuelle sur le compte PostFinance du boursier; depuis le 31 mars 2015, la signature est collective.

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2015 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice net de fonctionnement de Fr. 645'380.48 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes.

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé; des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes 2015.

L'exercice 2015 présente un excédent de revenu de Fr 645'380.48 après amortissements et réserves, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr 2.00.

Les comptes présentent des totaux égaux de Fr. 8'859'180.64 contre Fr. 7'243'343.00 budgétisés. Le bilan totalise Fr 11'707'583.32 à comparer à 2014 Fr. 11'786'894.79.

L'amortissement obligatoire 2015 se monte à Fr. 234'551.00 et l'endettement bancaire a été réduit de Fr. 410'000.00 pour se situer à Fr. 7'390'000.00.

Des amortissements supplémentaires de Fr. 431'161.3010 ont été réalisés, ainsi qu'un amortissement financier de Fr. 110'000.- pour le bâtiment de l'Ancienne scierie.

Le bon résultat de l'exercice 2015 provient également des reprises des réserves :

Reprise sur réserve de l'eau industrielle – Fr. 386'248.30

Reprise sur réserve des débiteurs douteux – Fr. 92'280.00

Les recettes

Impôts

Avec Fr 640'814.58 de différence par rapport au budget sur l'ensemble des impôts, y compris des impôts conjoncturels (dits aléatoires) dont l'évaluation est difficile, l'année est bonne. Selon l'Administration Cantonale des Impôts, la croissance des impôts sur le revenu et des impôts sur la fortune provient du pourcentage de dossiers traités (presque 100% entre 2010 et 2013, 90% pour 2014) et de la progression naturelle des revenus. Cette embellie va générer un coût final estimé, pour la péréquation et la facture sociale 2015, de Fr 591'000.00, montant mis aux fonds de réserve concernés. N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur les droits de mutation et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront facturés sur la facture sociale.

Revenus des immeubles financiers

Le revenu du patrimoine financier est de Fr. 448'572.00

Les charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité ont été bien maîtrisées et n'amènent pas de commentaires particuliers.

Préavis d'investissement**Giratoire « centre du Village »**

Crédit d'investissement 21/2013 voté par le Conseil communal le 30 octobre 2013 d'un montant de Fr. 701'000.00.

Coût final : Fr. 711'299.79, soit Fr. 10'299.79 de plus (cf voir décision 2)

Participation de Région Nyon Fr. 338'418.69.

Subventions canton de Vaud Fr. 200'861.10 brut (valeur en 2016).

Crédit d'étude pour l'Ancienne gare

Crédit d'investissement 25/2014 voté par le Conseil communal le 13 mars 2014 d'un montant de Fr. 372'900.00.

Coût final : Fr. 352'025.25, soit 20'874.75 – montant amorti au 31 décembre 2015.

Préavis de fonctionnement

Aucun

Dissolution du fonds de réserve « eau »

La commune de Crassier a légué son réseau d'eau ESP aux Services Industriels de Terre Sainte et Environs selon le préavis 37/2015 accepté par le Conseil communal le 24 septembre 2015.

Avec la cession de son réseau d'eau, la Municipalité devait prendre une décision pour solder le compte de réserve affecté 9280.001. Après une formation, le boursier a été informé que l'eau industrielle ne doit pas être affectée à un fond de réserve et que les montants facturés peuvent être imputé au service financier. De ce fait, la Municipalité a décidé de reprendre les factures de 1996 à 2013, d'une valeur totale de Fr. 361'896.10 et de les comptabiliser à la rubrique 220.490.3. (cf voir décision 3).

Cette décision a été prise après avoir consulté et reçu l'aval du Service des Communes et du Logement (SCL) sur la faisabilité et la légalité de cette opération comptable.

Taux d'imposition

64 ct par franc à l'Etat (aussi 64 points)

Valeur du point d'impôt (source BDI)

Fr 80'427.00

2014 : Fr 72'277.00

Points d'impôt affectés

Facture sociale : 13.31

2014 : 18.99

Péréquation net : 12.14

2014 : 16.51

Marge d'autofinancement

Fr. 1'192'230.83

2014 : Fr. -106'372.60

Endettement net par habitant

Fr. 3'865.00

2014 : Fr. 4'315.00

Fortune nette par habitant selon valeur au Registre Foncier

Fr. 5'112.00 (cet élément est à titre indicatif)

REPRÉSENTATIONS:

La Commune a été régulièrement représentée par la Municipalité dans les réunions suivantes (liste non exhaustive):

Assemblée des Syndics du district de Nyon

Convoquée à 3 reprises et présidée par le Préfet : parmi d'autres, les sujets suivants ont été traités:

- Télé-Dôle
- Système proportionnel / majoritaire – rôle des municipalités.
- FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) – présentation.
- Le cheval dans le trafic et les communes.
- Conseil régional des jeunes du district de Nyon.
- ACI au service des communes
- Présentation de la nouvelle loi sur l'exercice des activités économique (LAE), compétence et rôle des communes.
- Migration – point de situation, accueil des migrants dans notre district.
- Lignes directrices du redimensionnement territorial.

Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à 3 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2015, les sujets suivants ont été abordés:

- TéléDôle.
- Conseil Régional des Jeunes.
- Courses nocturnes TPN.
- Aménagement locaux paroissiaux à Gingins et Crassier.
- Participation au « Panorama de la Dôle ».
- Répartition du déficit des cartes journalières CFF.
- Paroisse ; Lieux de culte ; Salles de paroisse.
- Fusion : décompte communicateur et prix du concours adulte.
- 3ème terrain de foot à Gingins.
- Siège à repourvoir au Codir de l'ARAS au 30.06.2015.
- Restaurant scolaire.
- Transports publics : bouclage Asse et Boiron.
- Point de situation de la commission des travaux pour la réfection des salles de paroisse.
- Projets d'investissements.
- Recherche de personnel.
- Fête cantonale de lutte en mai 2016 à Eysins : demande de dons.

- Remise des actions TéléDôle SA au Conseil régional.
- Déchets amiantés.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation des élus et des collaborateurs.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

Convoquée à une assemblée générale et à une assemblée extraordinaire, cette association comptait au 31.12.2015, 288 communes membres sur 318, soit 90 %.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu : elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation. Ce faisant, elle forge avec ses 288 membres l'avenir de l'ensemble des communes vaudoises.

Thèmes abordés:

- Parascolaire.
- RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises III).
- Révision de la péréquation.
- Police.
- Constructions et équipements scolaires (suite et fin).
- Aménagement du territoire.
- Associations intercommunales.
- Conseil de politique sociale.

Conclusion: une voix qui porte !

Le panorama des activités, non exhaustif, frappe par l'engagement croissant de l'UCV sur différents fronts. Les éléments à améliorer sont pris en compte chaque année. D'où un constat positif: la voix des communes compte au sein du Parlement. L'UCV s'en réjouit, car elle s'est investie pour que cette voix – unissant l'ensemble des collectivités – gagne en influence.

Conseil Régional du district de Nyon

Le Conseil régional est une association de droit public créée par les communes de la région dans le but de coordonner et de mettre en œuvre différents projets d'intérêt régional. La volonté politique d'appréhender ensemble les problématiques dépassant le cadre communal existe depuis une vingtaine d'années. Le Conseil régional, créé en 2004, en est l'aboutissement le plus récent.

D'importants débats ont jalonné l'année 2015 et porté leurs fruits à Crassier: le Conseil communal a adopté d'une part le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), et d'autre part la révision des statuts.

Convoqué 4 fois en assemblée du Conseil Intercommunal.

Thèmes abordés:

- Participation du fonds régional TP affecté pour la réalisation de mesures d'aménagement *2012* et *2015*.
- Participation à l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation / communication.
- Budget 2016.
- Participation pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique et annexe.
- Participation pour l'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman.
- Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon.
- Contribution pour la participation 2015 aux études du Projet d'agglomération du Grand Genève.
- Contribution pour l'étude-test sur le périmètre *RDU Prangins (Etraz Nord – Nyon (En Oulteret))*.
- Contribution sur le fonds régional TP pour le financement d'expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-2017.
- Comptes 2014.
- Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN).
- Contribution sur le fonds régional TP affecté pour la participation à la réalisation de la 1^{ère} tranche des mesures d'aménagement 2015.

Préavis refusé en 2015 :

- Demande de crédit pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation.

HZN (Hôpital de Zone de Nyon)

- 06.01.2015 - L'Hôpital de Nyon se dote d'un scanner d'une toute nouvelle génération.
- 06.01.2015 - Nouveau médecin-chef coresponsable du service de pédiatrie.
- 03.06.2015 - Un pôle mère-enfant pour l'ouest du Canton se développe au GHOL.
- 25.08.2015 - Le GHOL inaugure son nouvel EMS «Les Jardins du Léman».
- 28.08.2015 - Ouverture d'une Stroke Unit pour Vaud et Genève.
- 04.09.2015 - Le nouvel EMS de Rolle vient d'être inauguré.
- 11.09.2015 - Le GHOL participe à la 1^{ère} Journée internationale de la sécurité des patients.
- 28.09.2015 - Comment un robot révolutionne les analyses sanguines au GHOL.
- 27.10.2015 - De nouvelles prestations privées à la maternité.
- 10.12.2015 - Deux nouveaux médecins radiologues rejoignent le GHOL.

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

L'Association Intercommunale Asse-Boiron a pour missions:

- l'achat, la construction, le financement, la location, la gestion, l'entretien, la démolition ou la transformation des bâtiments du collège secondaire Elisabeth de Portes.
- l'exploitation de la piscine intercommunale à Chésereux, destinée au grand public, aux écoles et aux clubs sportifs.

- la participation à d'autres investissements et financements d'immeubles et d'infrastructures en relation avec un intérêt régional défini par elle-même.

Evénements :

- le 21.01.2015 vernissage des 18 projets et proclamation des lauréats concernant la création d'un restaurant scolaire avec bibliothèque et médiathèque à l'établissement scolaire E. de Portes.

Thèmes abordés :

- Rapport de gestion et comptes – exercice 2014.
- Demande de crédit d'investissement destiné à financer l'aménagement d'installations sportives pour le collège secondaire de Borex/Crassier avec arrêt de bus et trottoir sur le territoire communal de Crassier.
- Nomination d'une commission pour le règlement du Conseil intercommunal de l'AIAB.
- Demande de crédit destiné à financer l'étude et la planification de la construction d'un restaurant et bibliothèque / médiathèque scolaire.
- Budget de fonctionnement 2016.

Fusion

Le 25 janvier 2015 trois communs font capoter le projet de fusion Asse-et-Boiron.

Le comité de pilotage du projet de fusion Asse-et-Boiron prend acte du refus des communes de Chésereux, Gingins et La Rippe, de la convention de fusion entre neuf communes du District de Nyon.

La première question que devront se poser les syndics des 6 communes acceptantes en début de législature prochaine est la suivante : même s'il y a beaucoup moins d'avantages en reste-t-il assez pour une éventuelle fusion à 6 ?

L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS a deux buts principaux:

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

La Réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'insertion):

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue:

	2015	2014	2013
Demandes	3	3	5
Refus	0	1	1

D'une façon identique à ces dernières années, la maîtrise des coûts est bonne, ainsi que celle du budget qui est alloué à l'ARAS. Une partie des montants reçus ont donc pu être restitués aux communes.

A.E.E. (Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron)

- **L'Etablissement scolaire E. de Portes** a vu son Directeur Monsieur Pierre-Etienne Gschwind remplacé par Monsieur Philippe Ducommun-dit-Boudry.
- **Le Réseau Asse et Boiron** a été reconnu par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) pour 5 ans, conformément à la Loi sur l'Accueil de jour des Enfants (LAJE).
Les demandes de subventions ont fortement augmenté car la FAJE a obligé l'A.E.E. à mentionner sur le formulaire d'inscription la possibilité d'un subventionnement.
- **L'UAPE Asse et Boiron** peut accueillir, par jour, 204 enfants à midi et 168 enfants le soir.
Néanmoins, toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites, car les demandes des parents ne correspondent pas toujours aux disponibilités.
- **L'AMF** est composé de 9 Accueillantes en Milieu Familial qui sont toujours gérées par la Ville de Nyon par le biais d'une convention.
- **La Crèche de la Galiote à Eysins** dispose de 22 places, soit 5 bébés, 7 moyens et 10 grands. Le taux d'occupation de la crèche avoisine les 100 %.
- **Les Devoirs Surveillés** mis en place à la rentrée 2014-2015 connaissent une fréquentation en diminution (100 enfants pour 2014-2015 et 78 enfants inscrits pour 2015-2016). Ceci est dû au changement de facturation. En effet, en 2014-2015, cette prestation était facturée uniquement pour les enfants ne fréquentant que les devoirs surveillés. Pour les enfants allant également en UAPE, celle-ci n'était pas facturée. Les résultats comptables en juin 2015 laissaient apparaître un excédent de charges. Dès la rentrée de 2015, toutes les prestations sont facturées, indépendamment du fait que l'enfant fréquente ou non l'UAPE. Certaines familles ont donc renoncé aux devoirs surveillés.

SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets, du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

ORPC (organisation régionale de la protection civile)

L'organisation de protection civile (ORPC) du District de Nyon est organisée en bataillon et compte 700 hommes répartis dans 7 compagnies.

L'instruction 2015 a représenté 2'951 jours de service répartis sur 7 cours de répétition de 5 jours, précédés de rapports préparatoires et de cours de cadres.

L'ORPC intervient principalement pour le montage et le démontage de la patinoire éphémère de Nyon, pour les jardins en fête à Coppet, à l'occasion du Triathlon de Non et du semi-marathon de La Côte, ainsi que pour la Désalpe de St-Cergue. Le point fort de l'année 2015 constitue l'engagement de l'ORPC à l'occasion du Paléo.

Les interventions en faveur de la collectivité représentent plus de 1000 jours de services.

Les opérations d'urgence ont amené l'ORPC à intervenir pour dégager des personnes prises dans des congères, à sécuriser et ravitailler le dispositif de M. John Kerry, à intervenir à Daillens (accident de train), à Rolle et Burtigny (incendies), à Yverdon pour la prévention du débordement des 3 lacs et dans les alpages pour abreuver le bétail.

Les interventions en cas d'urgence représentent près de 700 jours de service.

Clinique dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

SDIS Nyon-Dôle (service de défense incendie et secours)

Le site de Bonmont est composé d'une section DAP Y. La zone d'intervention de l'OI s'étend sur les territoires des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe.

L'effectif au 1^{er} janvier 2015: 47 sapeurs.

Selon les directives de l'Etat-Major de site, les membres du DAP ont effectué 5 exercices pour le DAP durant l'année 2015. Les exercices ont porté, en plus de l'application du nouveau règlement, sur les moyens d'extinction à disposition. Connaître et maîtriser le matériel à disposition en caserne, mais également le matériel pouvant venir en renfort de Nyon ont été leur axe de formation.

Une visite de la caserne de Nyon a permis à tous de se familiariser avec ces nouveaux moyens. En fin d'année un exercice avec une simulation d'intervention « grandeur nature » a été mis sur pied. Grâce à la fusion, le DAP a pu bénéficier de la venue du tonne-pompe de Nyon.

ACP (Association couvert à plaquettes)

Il faut rappeler que l'adhésion à cet organisme a été décidée comme roue de secours pour l'alimentation du complexe scolaire en cas de difficulté avec le couvert de La Rippe.

INFORMATION SUR:

Parcs

- a) La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n'élimineront pas tous. Désormais, l'éclairage de la place est stoppé à 22h00.
- b) La place de sports de l'AIAB est attendue avec impatience par les adolescents de nos villages, puisqu'elle sera ouverte au public.

Promenades

La Municipalité a acquis une épareuse d'occasion qui permet de faucher les bords de routes et de chemins. Ces banquettes ne seront entretenues en principe qu'à partir du 15 juin.

Avec la prochaine interdiction du glyphosate, il faut s'attendre que certains espaces soient rendus à la nature et non plus tondus comme une pelouse.

Déchetterie

La nouvelle déchetterie a été inaugurée en novembre. Elle semble donner entière satisfaction aux usagers. Avec 4 jours d'ouverture par semaine, elle est aussi une des plus accueillantes de la région. Quelques erreurs de jeunesse (entrée trop exigüe – danger autour des bennes) seront corrigées en 2016, qui verra également la construction d'un local de troc.

Sécurité

Sans qu'on s'en aperçoive, les patrouilles du SDS parcourent notre village à des heures irrégulières. Un autre service surveille l'établissement scolaire. La présence des douaniers lors des contrôles volants reste une forme de dissuasion, tout comme la surveillance mutuelle des habitations.

L'engagement d'un ASP (assistant de sécurité public) dès novembre 2015 en collaboration avec les communes d'Eysins, Gingins et Borex, permettra également de renforcer la sécurité et de faire respecter la législation, notamment routière.

Il est également chargé de surveiller, selon ses disponibilités les arrêts de bus scolaires.

Il pourra, dès l'adoption des règlements sur le parcage, faire respecter les durées de stationnement et ainsi diminuer les voitures ventouses.

Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2015 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale):
8 permis de construire, dont 2 enquêtes publiques (STI) – 3 dispensés (72d RLATC), 3 autorisations municipales – 3 permis d'habiter ou d'utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 34 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

Routes

Dans le cadre de « Cœur en fête », le giratoire central est inauguré. L'aqueduc, à la fois antique par son respect total de l'architecture historique et moderne par son cadre, en a surpris plus d'un, mais fait l'unanimité après explications. Des panneaux explicatifs justement seront posés en 2016.

Incroyable, mais vrai ! Après plusieurs tentatives auprès des Services de l'Etat, la Municipalité a pu mettre la route de Genève à 60 km/h. Ce faisant, il a été possible de mettre des rappels de limitation et aussi éviter de nombreux prétendus excès de vitesse !

Le projet de création d'un trottoir et piste cyclable est bloqué à cause d'une opposition. Des négociations ont permis de trouver une solution, solution qui pourrait déclencher d'autres oppositions de riverains. La Municipalité espère pouvoir entreprendre les travaux en 2016, afin de les faire coïncider avec les travaux de réfection du réseau d'eau potable de la rue de la Tour. Suite aux travaux de la déchetterie, le chemin des Vuattes sera le plus urgent à remettre en état. D'autres tronçons devront être réfectionnés: route de l'Ancienne scierie, route de Nyon, chemin de Montelly.

Eau sous pression ESP et compteurs

Ça y est ! Au 31 décembre, la commune de Crassier a entièrement remis son réseau aux SITSE. Ce « mariage en communauté de biens » est l'aboutissement de longues fréquentations.

Rappelons très succinctement les raisons de cette session :

- la distribution d'eau potable devient toujours plus contrôlée (à raison) et les petites entités ont toujours plus de peine à assurer une exploitation digne de ce nom.
- De très gros frais attendent notre commune pour la remise en état de son réseau: Participation au détournement de notre village de la conduite principale des SITSE, renouvellement complet de la conduite du réservoir des Battantes à la Scie du Verger, réfection du réseau de la rue de la Tour, etc.
- Logique de céder le réseau ESP après avoir remis le réseau EU.

Eaux claires et usées EC + EU

Rien à signaler puisque toute l'activité liée à l'épuration, y compris les curages des dépotoirs et des conduites a été remise aux SITSE.

Dorénavant, ces deux derniers chapitres n'apparaîtront plus dans ce rapport.

Bâtiments communaux

L'affaire « Grêle du 20 juin 2013 » n'est pas terminée, puisqu'il reste encore des travaux à effectuer... et des devis à remettre. Les couvreurs de la Côte ont été vraiment mis sous pression et à leur demande, des demandes de prolongation ont été envoyées à l'ECA. Tous les bâtiments communaux sont en bon état, sauf bien entendu l'ancienne gare et ses dépôts !

Cimetière intercommunal

En collaboration avec Borex, la Municipalité a préparé un projet, qui ne se limitera pas à un cendrier, mais qui créera un espace propice au recueillement.

Il est prévu également la restauration des tombes américaines. Ces travaux sont prévus pour avril/mai.

Temple et salle de paroisse

- a) Le temple appartient à la paroisse de la Dôle, mais son entretien incombe aux quatre communes qui faisaient partie de la paroisse de Crassier.
C'est donc pour Arnex, Borex, La Rippe et Crassier un lourd tribut avec un chauffage obsolète et une façade bientôt décrépie !
- b) La salle de paroisse appartient aussi à la paroisse de la Dôle, mais là ce sont les neuf communes de la paroisse qui assurent l'entretien.
Celle de Crassier a été agréablement rafraîchie et une isolation de la cuisinette évite désormais les odeurs de moisi !

Le Bœuf Rouge

Malgré sa restauration complète, le Bœuf Rouge nous amène son lot de soucis. On voit tous les jours que l'architecte n'était pas cuisinier!

Et l'entretien des différents appareils (contrats, réparations) coûtent plus de Fr. 1'000.00/mois qui alourdissent le loyer, rendant l'exploitation de cet établissement difficile avec le loyer fixé selon le coût de ce bâtiment (intérêts – amortissement – réparations, etc.)

Ecole de l'Ancienne scierie **Crèche « Les Papillons »**

Et bien oui, l'in vraisemblable s'est réalisé. Après à peine dix ans d'exploitation, notre belle école, appréciée de tous (élèves, enseignants, parents) a fermé ses portes !

Parce qu'elle ne faisait pas partie d'un pôle scolaire, entre autres raisons !

La Municipalité a finalement accepté cette décision, car l'école était remplacée par une crèche centrale à disposition de tout le périmètre Asse et Boiron.

Et si les parents d'enfants en âge de scolarité infantine y ont perdu, les enfants en âge de crèche y ont gagné.

Et Crassier est heureuse d'abriter dès juin prochain les locaux administratifs de l'AEE, faisant d'elle, avec le collège secondaire de Borex-Crassier (CSBC) et la place de sports (voir plus bas) le chef-lieu scolaire d'Asse et Boiron.

Place de sports

La place de sports scolaire, mais ouverte à tout public, prend forme et son inauguration est prévue au printemps. Mais déjà, elle est fréquentée par de nombreux athlètes ou amateurs de foot !

Notons que les haies ont été plantées par les élèves du Collège et offertes par le réseau écologique régional.

La Nau

La création de la crèche « Les Papillons » a entraîné la fermeture de la crèche de « La Tour ». Un appartement a été remis sur le marché du logement et les locaux de la crèche ont été loués par la garderie « Les P'tits Soleils ».

Salle Marignan

Suite à la fermeture de la bibliothèque, en attendant la construction de la bibliothèque/médiathèque au-dessus du futur restaurant scolaire, la salle sera libérée de ses étagères et remise à disposition du public.

Ancienne gare

Suite au refus du projet par référendum contre la décision du Conseil Communal d'accorder un crédit de construction, la Municipalité remettra l'ouvrage sur le métier à la prochaine législature. Car les raisons d'une construction demeurent et ses dépenses déjà engagées de plus de Fr. 300'000.00 méritent un autre sort que la poubelle. La Municipalité présentera de nouveaux projets, en requérant plus tôt l'avis du Conseil Communal et en présentant un plan financier plus élaboré.

Personnel

La Municipalité tient à remercier tous ses collaborateurs qui se dépensent sans compter pour la bonne marche de la commune et donc pour le bien de la communauté.

Police et contrôle des habitants**Population**

	2015	2014
Population	1184	1114
Nombre de ménages	440	433

Mutations

	2015		2014	
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
Arrivées/Départs	94	64	157	130
Naissances	7		13	
Décès	6		4	

Délivré:	2015	2014
Pièces d'identité	38	23
Permis pour étrangers	130	159

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2015

	Dossiers déposés en 2015	Naturalisations obtenues en 2015
D'ERAMO Nicolas	19.03.2015	En cours
FRANCICO D'ERAMO Zila	19.03.2015	En cours
FRANCISCO D'ERAMO Océane	19.03.2015	En cours
FRANCISCO D'ERAMO Axel	19.03.2015	En cours
DENARIE Nicolas (facilitée)	02.06.2015	En cours
DENARIE Yann (facilitée)	02.06.2015	En cours
GUERIN Geneviève	17.02.2015	En cours
AUGER Claude	17.02.2015	En cours
AUGER David	17.02.2015	En cours
AUGER Jasmine	17.02.2015	En cours
HADJADJ – AOUL Nesrine	17.11.2015	En cours
LANDREALLE Lucas (facilitée)	10.11.2015	En cours
LANDREALLE Loïc (facilitée)	15.12.2015	En cours
LEHEMBRE Edouard	19.11.2015	En cours
THUNELL LEHEMBRE Jenny	19.11.2015	En cours
LEHEMBRE Alexander	19.11.2015	En cours
LEHEMBRE Louis	19.11.2015	En cours
LEHEMBRE Philip	19.11.2015	En cours
MARQUES Daniela (facilitée)	18.08.2015	En cours
MARQUES Manuel	22.09.2015	En cours
MARQUES PIVA Patrizia	22.09.2015	En cours
SEGURA Patricia	06.10.2015	En cours
BROWNE Catherine		28.10.2015
MORIN Patrice		21.01.2015
PEREIRA MARTINS MORIN Maria		21.01.2015
MORIN Alexandre		21.01.2015
MORIN Anaïs		21.01.2015
MORIN Adrien		21.01.2015

Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des vœux de l'An nouveau
Brûlage des sapins
Crassier Cœur en fête
Fête Nationale – Borex/Crassier
Thé dansant
Halloween
St. Nicolas
Veillée de Noël

Un coup d'œil sur l'état civil

Les doyens du village:	
	Mme PARÉAZ Edmée (1916)
	M. VULLIET Pierre (1930)

Les naissances:	
25.01.2015	GHARIB Raphaël
04.03.2015	WITTIG Dany
12.04.2015	STENDARDO Maxime
30.04.2015	STEINER Dorian
12.08.2015	HAUSER Athena
13.08.2015	BROCHET Edouard
15.09.2015	DA SILVA Lucas Maria

Les décès:	
11.02.2015	CARPENTER Christopher
17.03.2015	HUGI Jean-Claude
15.06.2015	BAERISWYL Edith
28.07.2015	TARDY Eva
28.08.2015	DIEPERINK Johan
01.11.2015	BRAN Gérard

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 16 juin 2016
- **vu** le préavis municipal N° 44/2016 – 30 mai 2016 – sur les comptes au 31.12.2015
- **ouï** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE.

- 1. D'approuver le préavis 44/2016 – Rapport de gestion et comptes exercice 2015**
- 2. d'accepter le crédit complémentaire de Fr. 10'299.79 pour la construction d'un giratoire, au centre du village – préavis 21/2013,**
- 3. d'accepter le prélèvement de Fr. 386'248.30 du fond de réserve 9280.001 et de le transférer au service financier 220.490.3,**
- 4. d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés,**
- 5. de donner décharge à la Municipalité de Crassier de sa gestion pour l'exercice 2015.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 30 mai 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
S. Melly

La Secrétaire:
B. Isabettini



Annexes ment.

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic, M. M.-H. Berlie, Boursier